



**Assemblée générale**

Distr.  
LIMITÉE

A/HRC/2/L.21  
3 octobre 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME  
Deuxième session  
Point 2 de l'ordre du jour

**MISE EN APPLICATION DE LA RÉOLUTION 60/251 DE L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE DU 15 MARS 2006 INTITULÉE «CONSEIL  
DES DROITS DE L'HOMME»**

**Fédération de Russie: projet de décision**

**2006/... Caractère inacceptable de certaines pratiques qui contribuent à  
alimenter les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale,  
de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée**

Le Conseil des droits de l'homme, rappelant la résolution 2005/5 de la Commission des droits de l'homme en date du 14 avril 2005 et la résolution 60/143 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 2005, décide d'adresser de nouveau au Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée la demande de la Commission le priant de poursuivre sa réflexion sur les questions évoquées dans les résolutions susmentionnées, relatives au caractère inacceptable de certaines pratiques qui alimentent les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, et de faire les recommandations appropriées dans le rapport qu'il présentera au Conseil à sa quatrième session (mars-avril 2007), en sollicitant et en prenant en considération les vues des gouvernements et des organisations non gouvernementales en la matière.

-----